

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers
présents
13 + 1 procuration

Absents excusés et non représentés : /

Absents : /

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

4. Finances

4.6. Acquisition foncière d'une portion de la parcelle cadastrée section 27 n° 72

Dans le cadre de la création de la liaison cyclable entre Bruebach et l'hôpital, la commune doit procéder à l'acquisition foncière de l'emprise de cette dernière.

Il est précisé que la parcelle appartient à M. JUND Alain et qu'il a donné son accord pour céder au prix de quatre-vingt-dix euros l'are (90,- €/are) une partie de la parcelle cadastrée section 27 n° 72 d'une surface d'environ 33 m² (surface à préciser suivant document d'arpentage). Les frais de géomètre et les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition au prix de quatre-vingt-dix euros l'are (90,- €/are) d'une partie de la parcelle cadastrée section 27 n° 72 d'une surface d'environ 33 m² (surface à parfaire suivant document d'arpentage du géomètre),
- **dit** que les frais afférents à cet acte seront supportés par la commune,
- **décide** de transférer la parcelle dans le domaine public communal,
- **charge** l'Etude des Maîtres Éric TINCHANT et Isabelle TINCHANT-MERLI, Notaires associés à Rixheim, d'établir l'acte notarié,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents.

BRUEBACH le 07 février 2025

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

